

ENTRETIEN

“ LE FEST-NOZ CONSTITUE UNE FORME DE RÉSISTANCE ”

L'association Dastum porte le projet de classement du fest-noz au patrimoine de l'Unesco. Son directeur, Charles Quimbert, explique l'intérêt de cette démarche.

→ **Comment l'association Dastum a-t-elle été amenée à imaginer à la possibilité d'inscrire le fest-noz dans les listes du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco ?**

La convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a été adoptée par l'Unesco en 2003, et la France a ratifié ce document en 2006. Quand je l'ai découverte, on en avait peu parlé en Bretagne. J'ai immédiatement été séduit par son contenu qui souligne des valeurs déjà partagées au sein de Dastum. Je pense notamment à l'égalité que le texte instaure, en insistant sur « la profonde interdépendance entre le patrimoine culturel immatériel et le patrimoine matériel culturel et naturel » ; il prend en compte aussi une prise de conscience, quand il évoque « les graves menaces de dégradation, de disparition et de destruction qui pèsent sur le patrimoine culturel immatériel, en particulier du fait du manque de moyens de sauvegarde ».

Un autre critère nous a séduit, c'est le fait de mettre en avant les communautés ou les groupes humains, et non pas seulement des experts, pour décider de ce qui était leur patrimoine et suggérer les éléments à conserver. Le processus doit partir de la base. C'est un terrain où l'association Dastum se reconnaît. Une dernière idée forte nous a plu : il ne s'agit pas de créer des archives, mais bien de maintenir une pratique vivante.

→ **Justement, qu'englobe, pour l'Unesco, l'appellation de patrimoine culturel immatériel ?**

Il suffit de reprendre l'article de la convention. On entend par patrimoine culturel immatériel, les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus, reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, est transmis de génération en génération. Il est recréé en permanence par les communautés et les groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire. Il leur procure un sentiment d'identité et de continuité, et contribue ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et celui de la créativité humaine.

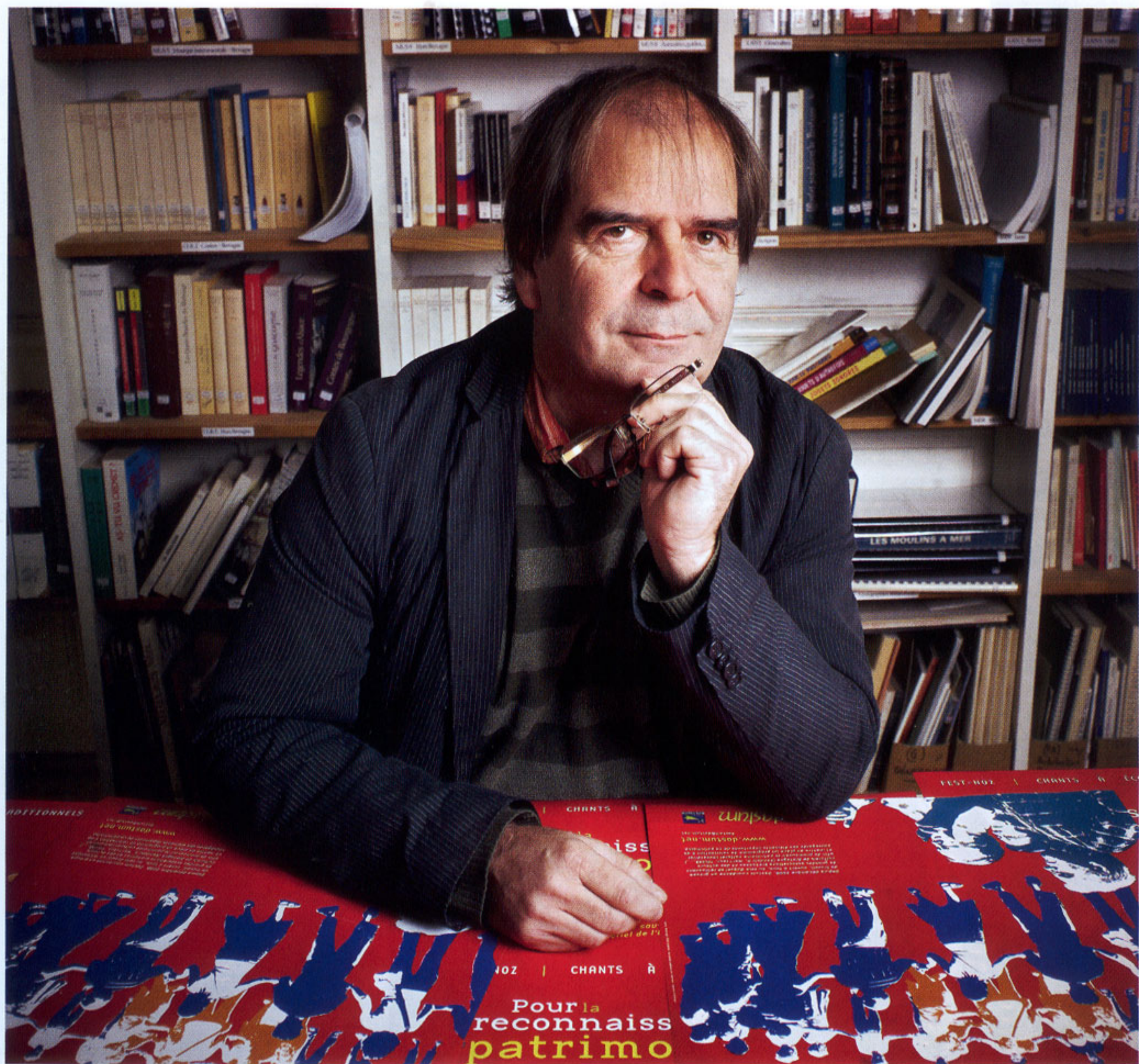
→ **De l'idée à la mise en route d'une réflexion et au dépôt d'un dossier, quel chemin a-t-il fallu parcourir ?**

En 2008, j'ai proposé à Dastum de travailler sur le sujet et, en décembre 2008, ont eu lieu, aux Champs Libres à Rennes, les premières rencontres sur le patrimoine cul-

PÉTITION

■ Vous pouvez signer en ligne la pétition en faveur de l'inscription du fest noz au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, en allant sur le site petitionduweb.net ou sur le site de Dastum www.dastum.net. Vous aurez même le choix entre une version en français et en breton.

■ Une motion proposée aux collectivités locales est également disponible, toujours sur le site Internet de Dastum.



THIERRY PASQUET

turel immatériel de Bretagne organisées avec l'Institut régional du patrimoine. L'idée était de faire connaître à tous la portée et la qualité des contenus de la convention de l'Unesco. Le réseau Dastum s'est senti concerné, avec des chanteurs et des musiciens, mais aussi des directeurs d'écomusées, des ethnologues, des équipes universitaires... Pas moins de 200 personnes, de tous âges et porteurs de points de vue différents, ont d'ailleurs participé à ces deux jours d'échanges.

Ces échanges ont été fructueux, même si certains points de la convention apparaissaient décevants aux yeux notamment des défenseurs des langues bretonnes. Tout le monde s'est accordé cependant sur le fait que la défense du Patrimoine culturel immatériel (PCI)

concourt à la défense de la langue, qui bénéficie, à côté, d'autres textes adoptés par l'Unesco. De son côté, la fédération des associations de musiques et de danses traditionnelles, dont nous sommes membres, a décidé d'organiser, dès 2009, des rencontres nationales annuelles du Patrimoine culturel immatériel pour mobiliser et informer. Elle a notamment présenté le projet, en cours de développement, d'un portail du patrimoine oral en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France que nous suivons particulièrement. En Bretagne, à la suite du premier rendez-vous, un groupe de travail a vu le jour et s'est réuni quasiment tous les mois. Très vite, il a été pré-

Charles Quimbert est le directeur de Dastum. Depuis 1972, cette association œuvre au collectage, à la sauvegarde et à la diffusion du patrimoine oral breton : chansons et musiques, mais aussi légendes, contes, récits, dictons.

JEAN-LUC KOKEL



L'HOMME DE LA PALUD, M. MÉHEUT, 1931. PETITE ILLUSTRATION. COLL. C. LE CORRE

LUTTES, DANSES, AIRS POPAIRES, CONTRIBUTION À L'ÉTUDE DU FOLKLORE BRETON, 1942. COLL. CHRISTIAN LE CORRE



JEAN-LUC KOKEL

Création récente, le fest-noz puise ses racines dans les fêtes qui rythmaient l'année dans le monde rural du début du XX^e siècle. En témoignent ce dessin de Mathurin Méheut (en haut à droite) et cette étude d'un Jabadao de Pont-Aven (en bas à gauche).

féfé à une inscription immédiate sur l'une des deux listes de l'Unesco, une réflexion pour amorcer un mouvement de fond.

Parallèlement, le groupe de travail s'est étoffé puisque y interviennent régulièrement Kendalc'h et War'l Leur, les deux fédérations bretonnes de groupes folkloriques, la fédération des bagadoù et sonneurs Bodadeg ar sone-rien, des organisateurs de festivals ou des

représentants de la direction régionale des Affaires culturelles, du ministère de la Culture ainsi que du conseil régional de Bretagne. De son côté, Dastum a intégré,

en 2009, le collège consultatif des ONG de l'Unesco. C'est dans toute cette dynamique qu'a été écrit, puis lancé auprès des élus, un appel à la reconnaissance du Patrimoine culturel immatériel en Bretagne.

→ Et c'est aussi dans ce brassage d'idées que le fest-noz s'est imposé comme élément fédérateur ?

Il fallait en fait trouver un élément qui soit représentatif du patrimoine culturel immatériel breton. Surtout éviter de saucissonner la démarche en abordant le problème de manière trop particulière, du genre : « Faut-il sauver la gavotte ? » L'idée de mettre en avant le fest-

noz est venue naturellement, parce qu'il représente à lui seul beaucoup de choses que nous défendons. Le répertoire chanté, la pratique instrumentale, les danses et une dimension sociale plus globale liée à une convivialité que partagent les générations.

→ Où en êtes-vous aujourd'hui ?

Un dossier d'une vingtaine de pages a été constitué pour être remis en octobre dernier. Mais l'Unesco, très sollicité par les nombreuses candidatures pour la liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde d'urgence, a différé à mai 2011 la date limite quant à la liste qui nous concerne, celle du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Parallèlement, nous avons attaqué l'élaboration d'un deuxième dossier. Celui-ci concerne le chant à écouter, les fameuses "gwerziou" auxquelles nous avons ajouté les complaintes. Il faut aussi savoir que la Falsab, la Confédération des comités de sports et de jeux traditionnels en Bretagne et la Jaupitre (Haute-Bretagne) se sont associés pour préparer un troisième dossier de candidature autour des jeux traditionnels.

→ Que peut-on espérer de cette inscription ?

On peut tout d'abord attendre des retombées en terme de visibilité et de prise de conscience pour le patrimoine culturel immatériel en Bretagne. C'est déjà observable. Outre la mobilisation aux différentes réunions publiques que nous avons organisées (Rennes, Poullaouen et Redon tout récemment lors de la Bogue d'or), une quinzaine de conseils municipaux et le conseil général d'Ille-et-Vilaine avaient, en octobre, signé notre motion. Quant à la pétition en ligne, elle avait reçu près de 800 signatures et, chaque semaine, il nous en arrive de nouvelles sur papier, alors que le chiffre de 4 000 signatures-papier a été dépassé. Toutes ces contributions doivent nous aider à inventer de nouvelles formes de mise en valeur du fest-noz pour garantir sa pérennité.

D'un autre côté, l'existence même du fest-noz porte une résonnance nationale et internationale puisqu'il constitue une forme de résistance à l'uniformisation de la culture occidentale moderne. Le fest-noz constitue un lieu privilégié pour que perdure une pratique vivante et non spectaculaire des danses et musiques traditionnelles de Bretagne, mais aussi une pratique vivante de la danse et de la musique tout court. Cette dernière participe de la diversité culturelle du monde, et permet à la créativité humaine de s'épanouir. En témoigne le bouillonnement extraordinaire d'expériences musicales au sein

des groupes de fest-noz avec le rock, le jazz, la musique classique, d'autres musiques traditionnelles du monde ou encore la musique électronique. La créativité humaine s'exprime aussi dans les pratiques musicales ou vocales beaucoup plus traditionnelles, par la réappropriation qu'en font les nouvelles générations. On la retrouve encore dans le domaine de la danse par l'adaptation et par la liberté d'interprétation de chaque danseur. Grâce à l'intensité de la pratique vivante du fest-noz, la créativité humaine trouve à s'exprimer pleinement. ■

Bretagne Magazine remercie Dastum pour sa disponibilité, en particulier Vincent Morel, conservateur du patrimoine oral.

DASTUM QUARANTE ANS D'ENGAGEMENT AUTOUR DU PATRIMOINE ORAL

Installée à Rennes, l'association Dastum est aujourd'hui le Centre d'archives du patrimoine oral de Bretagne. Elle possède deux antennes, à Tréméven (Finistère) et Cavan (Côtes d'Armor) ainsi qu'un réseau d'une trentaine de pôles associés sur toute la Bretagne. Depuis sa création en 1972, date à laquelle des chanteurs et des musiciens en recherche de répertoires ont décidé de grouper leurs collectes pour sauvegarder les œuvres et les transmettre à qui voulait, la mission de Dastum (recueillir en breton) n'a pas varié sur le fond. Seules les techniques ont changé.

90 000 ARCHIVES SONORES

La numérisation des fonds, dès 1997, et l'arrivée du haut débit ont facilité le rayonnement de Dastum et sa reconnaissance auprès d'institutions comme le Musée des arts et traditions populaires, la Bibliothèque nationale de France ou l'Institut national de l'audio-visuel, avec lesquels des collaborations ont été entreprises ces dernières années. Aujourd'hui, le fonds réunit 90 000 archives sonores, chansons comme contes, glanées par 400 collecteurs auprès de 5 000 informateurs différents. Le tout constitue près de 7 000 heures d'écoute disponibles sur la base de données mais, il en reste dans le même temps quelques milliers d'autres à traiter.

DES PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

Dastum possède aussi 30 000 documents photographiques, une bibliothèque de 30 000 chansons, feuilles volantes et contes, une discothèque de 4 500 disques et autres supports sonores, un fonds d'archives manuscrites original, 250 cahiers de chansons. Depuis sa création, Dastum publie beaucoup, textes comme sons. Sa revue bimestrielle *Musique bretonne* vient de sortir son 222^e numéro, mais ce sont les collections qui ont marqué les esprits par leur richesse. Des *Cahiers Dastum aux Traditions vivantes de Bretagne* ou aux *Grands Interprètes*, Dastum poursuit la mise en valeur du patrimoine oral en Bretagne. Elle vient d'éditer des livres références comme ceux consacrés à l'enquête Ampère-Fortoul, réalisée au XIX^e siècle ou *La complainte et la plainte*, thèse d'Éva Guillourel au croisement de 2 200 chansons en breton et de 600 dossiers d'affaires criminelles.

Dastum, 16 rue de la Santé, 35000 Rennes.

Tél. 02 99 30 91 00 et sur Internet, www.dastum.net